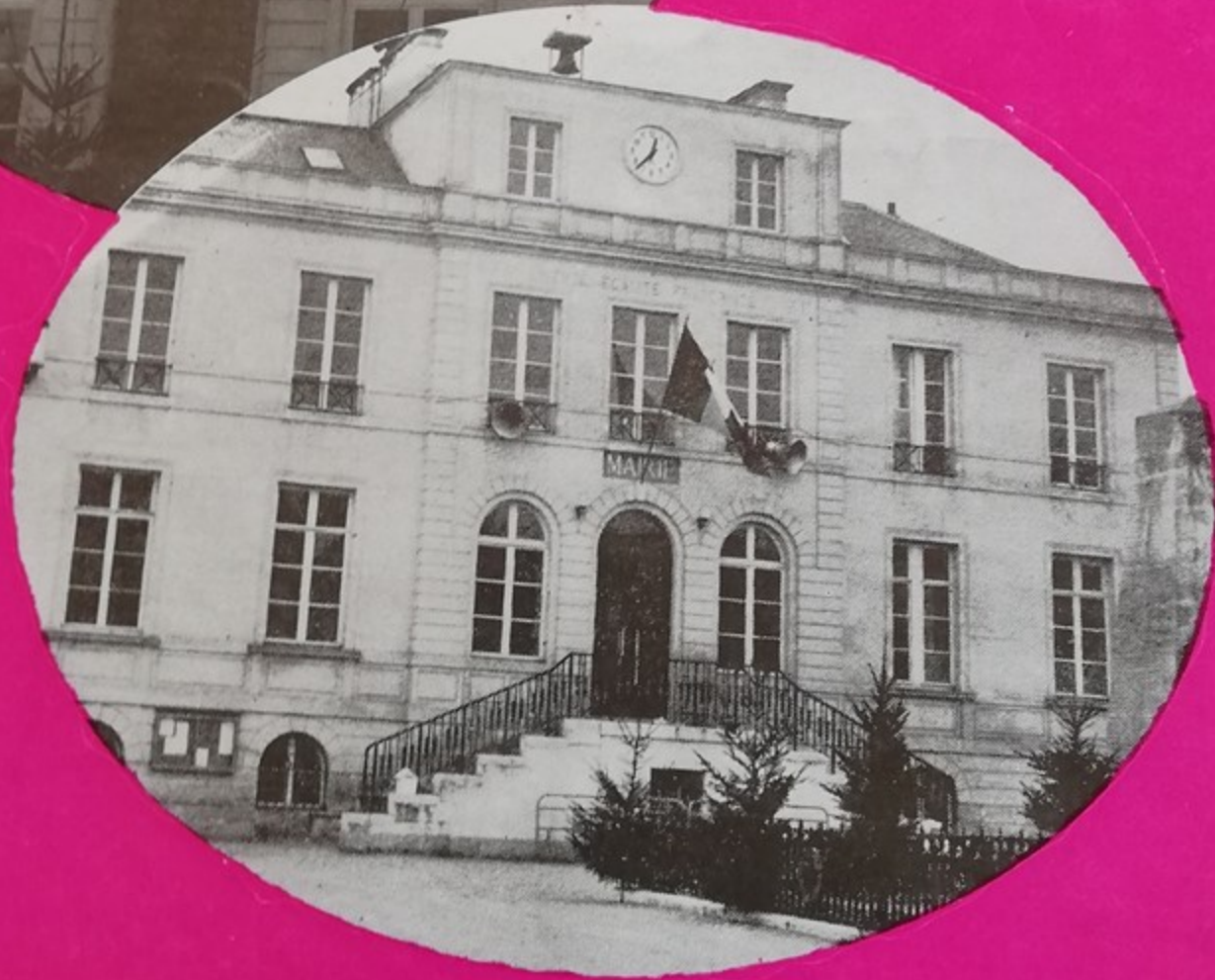


mars 1974

# MONTHAIRE



BULLETIN MUNICIPAL





# A MONTATAIRE

Rue P. Vaillant Couturier

Pour **150 Francs de plus par mois**  
qu'un loyer H.L.M.

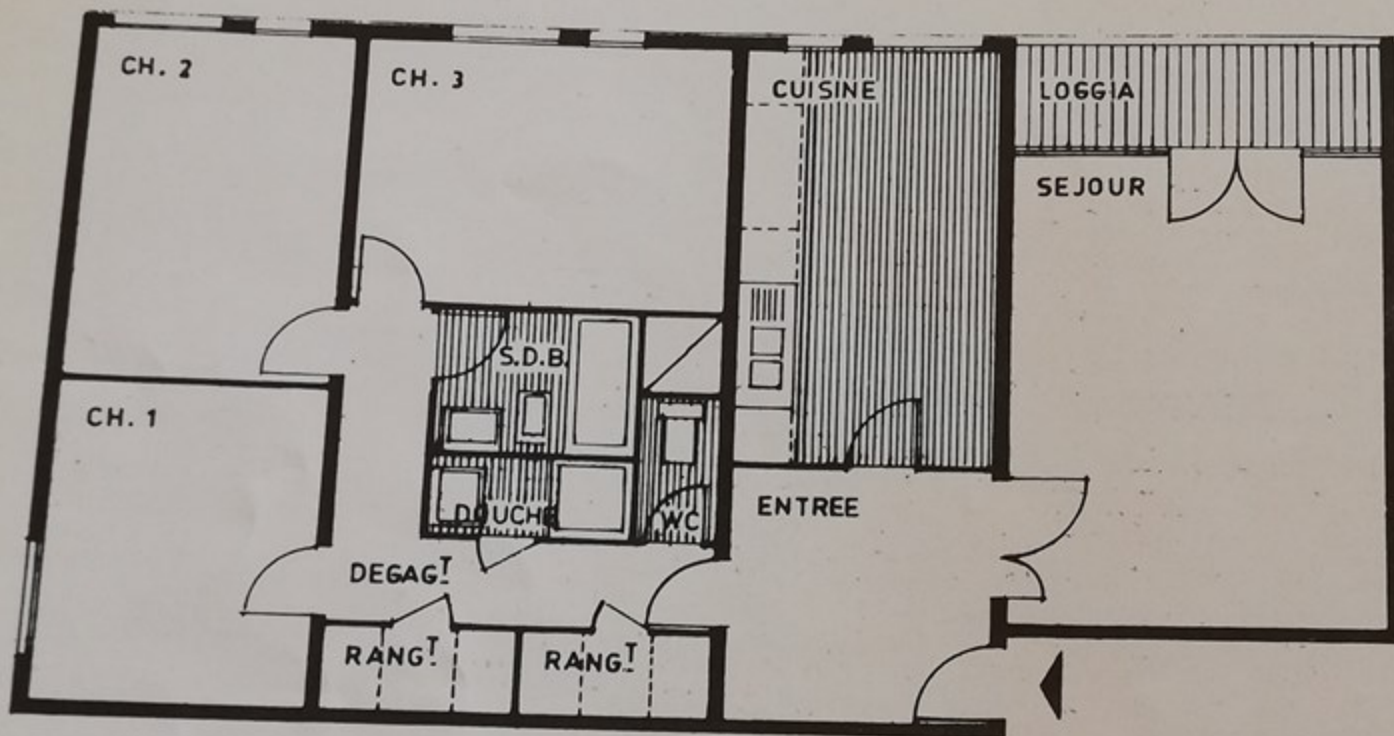
un organisme d'H.L.M. fera de vous un propriétaire qui ne regrette rien

Pour tous renseignements s'adresser au :

## Crédit Immobilier H. L. M.

2, Rue A. Thomas - CREIL - Tél. 455-23 86

Voici votre Type IV



|              |                 |
|--------------|-----------------|
| SEJOUR       | 19,61           |
| CH. 1        | 9,07            |
| CH. 2        | 10,14           |
| CH. 3        | 11,50           |
| CUISINE      | 12,15           |
| S. DE BAINS  | 3,15            |
| DOUCHE       | 1,16            |
| W.C.         | 1,68            |
| ENTREE       | 7,29            |
| DEGAGEMENT   | 5,67            |
| RANGEMENT    | 3,46            |
| <b>TOTAL</b> | <b>84,88 m2</b> |
| LOGGIA       | 4,64 m2         |

|              |                 |
|--------------|-----------------|
| SEJOUR       | 19,61           |
| CH. 1        | 9,07            |
| CH. 2        | 10,14           |
| CH. 3        | 11,50           |
| CH. 4        | 9,88            |
| CUISINE      | 12,15           |
| S. DE BAINS  | 3,15            |
| DOUCHE       | 1,16            |
| W.C.         | 1,68            |
| ENTREE       | 7,29            |
| DEGAGEMENT   | 5,67            |
| RANGEMENT    | 3,46            |
| <b>TOTAL</b> | <b>94,76 m2</b> |
| LOGGIA       | 4,60 m2         |

ou si vous préférez le Type V

### PLAN DE FINANCEMENT

| Type                                  | Prix    | Prêt principal | Prêt complémentaire | Apport personnel | Mensualités | A déduire    |                     | Reste à payer par mois |
|---------------------------------------|---------|----------------|---------------------|------------------|-------------|--------------|---------------------|------------------------|
|                                       |         |                |                     |                  |             | Loyer H.L.M. | Allocation Logement |                        |
| IV avec 2 enfants<br>Revenus 1.300 F. | 97.750  | 61.400         | 35.350              | 1.000            | 615         | 235          | 222                 | 150                    |
| V avec 3 enfants<br>Revenus 1.500 F.  | 109.000 | 71.900         | 36.100              | 1.000            | 673         | 280          | 248                 | 145                    |

**LOGEMENT MODÈLE VISITABLE EN AVRIL**





**BULLETIN  
MUNICIPAL  
- 1974 -**

**MONTATAIRE**

DÉPARTEMENT  
DE L'OISE

RÉDACTION  
DOCUMENTATION  
DIFFUSION  
MAIRIE DE MONTATAIRE

Supplément au "Travailleur  
de la région Creilloise"

Nouvelle Série

N° 34 - Mars 1974

Dépôt Légal n° 9313 - 2<sup>e</sup> Trim. 74

Imprimerie Lafosse  
80 - Abbeville

Directeur de Publication :  
H. BRUYÈRE

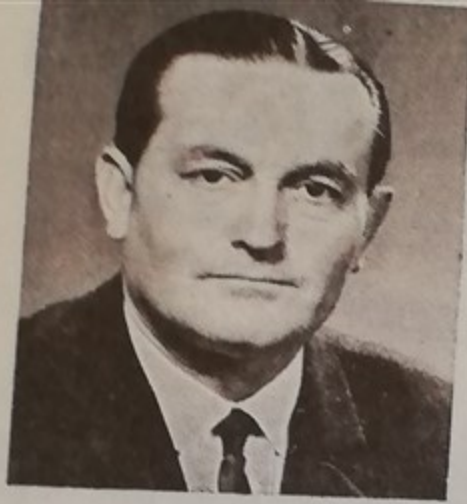


**AVENUE DE L'EUROPE  
CENTRE - ESCALE**  
**SANITAIRE - CARRELAGE - CHAUFFAGE CENTRAL**  
**Centre Commercial Creil-Nogent**  
Téléphones 455.14.43 - 455.06.03

## SOMMAIRE

|   |       |
|---|-------|
| A propos du budget . . . . .  | 2     |
| Ça ne peut plus durer ! . . . . .   | 3     |
| L'Etat prend d'une main... mais ne rend pas de l'autre . . . . .                                  | 4-5   |
| Une délibération du Conseil Municipal en faveur des<br>Travailleurs . . . . .                     | 6     |
| A travers notre Ville . . . . .   | 7     |
| Deux motions votées par le Conseil Municipal . . . . .  | 8     |
| Appuyé par la population le Conseil Municipal dépose<br>son budget à la Sous-Préfecture . . . . . | 9     |
| Stade Marcel Coëne : Construction des Tribunes . . . . .  | 10-11 |
| La Bibliothèque Elsa Triolet . . . . .  | 12    |
| Elsa Triolet . . . . .  | 13    |
| A propos de la cote mobilière . . . . .   | 14    |
| Une belle réalisation . . . . .   | 15    |
| La Cantine Scolaire . . . . .   | 17    |
| Première journée à la montagne . . . . .  | 17    |
| Sport et plein air pour nos enfants . . . . .   | 18    |
| Centre de loisirs - Centre Aéré . . . . .   | 19    |
| Centre de Loisirs pour l'Enfance . . . . .  | 20    |
| Le Centre Social et Ménager . . . . .   | 21    |
| La retraite complémentaire A.R.R.C.O. . . . .   | 22    |
| A table... avec les Anciens . . . . .   | 22    |
| Une lettre de l'Association Départementale des Amis et<br>Parents d'Enfants Inadaptés . . . . .   | 24    |





# A propos du Budget

Quand notre Bulletin vous sera remis, l'élection présidentielle sera terminée et notre vœu, au Conseil Municipal, est, que le Candidat de la Gauche, soit élu pour que les changements que nous attendons tous, arrivent enfin.

Le 16 Mars dernier, nous avons voté le budget 1974, sans augmentation de la part communale dans la feuille d'impôts, et, le 23, accompagnés d'une importante délégation de la population, nous avons remis notre budget à Monsieur le Sous-Préfet en personne.

Moins de 15 jours après, le budget jugé illégal par le pouvoir de Tutelle, nous était renvoyé.

Pour le représentant du pouvoir, porter en recettes une subvention de 50 % du coût réel des dépenses pour la réfection de la rue Louis Blanc, est illégal.

Porter en recettes le remboursement partiel des 70 millions d'A.F. de T.V.A. payés par la Commune en 1973, est illégal.

Refuser de porter en dépenses les contingents de police et d'incendie qui normalement incombent à l'Etat, est illégal.

**En vérité, l'Etat exige qu'on lui présente un budget conforme à sa politique qui prévoit de fortes charges fiscales pour la population, ce qui lui permet d'octroyer de formidables cadeaux aux grosses sociétés capitalistes.**

Le 26 Avril, le Conseil Municipal se réunissait à nouveau pour revoir le budget.

Il avait le choix entre deux solutions :

1°) Maintenir sa position et représenter le budget tel quel.

C'était laisser au pouvoir de Tutelle le soin d'équilibrer le budget, ce qui se serait traduit par une diminution des réalisations sociales, ou une augmentation inconsidérée des impôts.

2°) Présenter le budget en équilibre comme le souhaitait le pouvoir de Tutelle.

C'était aller vers de sérieuses difficultés dans la gestion financière et supprimer pratiquement toutes réalisations indispensables à la population.

Après discussion et revue de chaque poste en détail, le Conseil Municipal a pris une position intermédiaire qui se traduirait par une augmentation de la part communale dans les impôts locaux de 7,5 %, ce qui est un minimum pour faire face à l'augmentation des prix et pour réaliser seulement sur quelques points.

Mais le Conseil Municipal a réaffirmé qu'il maintenait l'ensemble de ses revendications, et qu'il se refusait d'augmenter les impôts et gérer la pénurie.

**C'est pourquoi, il persiste à réclamer une subvention exceptionnelle de 27.286.700 A.F., ce qui permettrait que les impôts n'augmentent que de 3,75 %.**

**Ainsi, les Elus de MONTATAIRE fidèles aux engagements pris et soucieux des intérêts de la population laborieuse, ont pris leurs responsabilités. A l'Etat d'assumer les siennes.**

R. TRIN.



**ÇA NE PEUT PLUS DURER!**

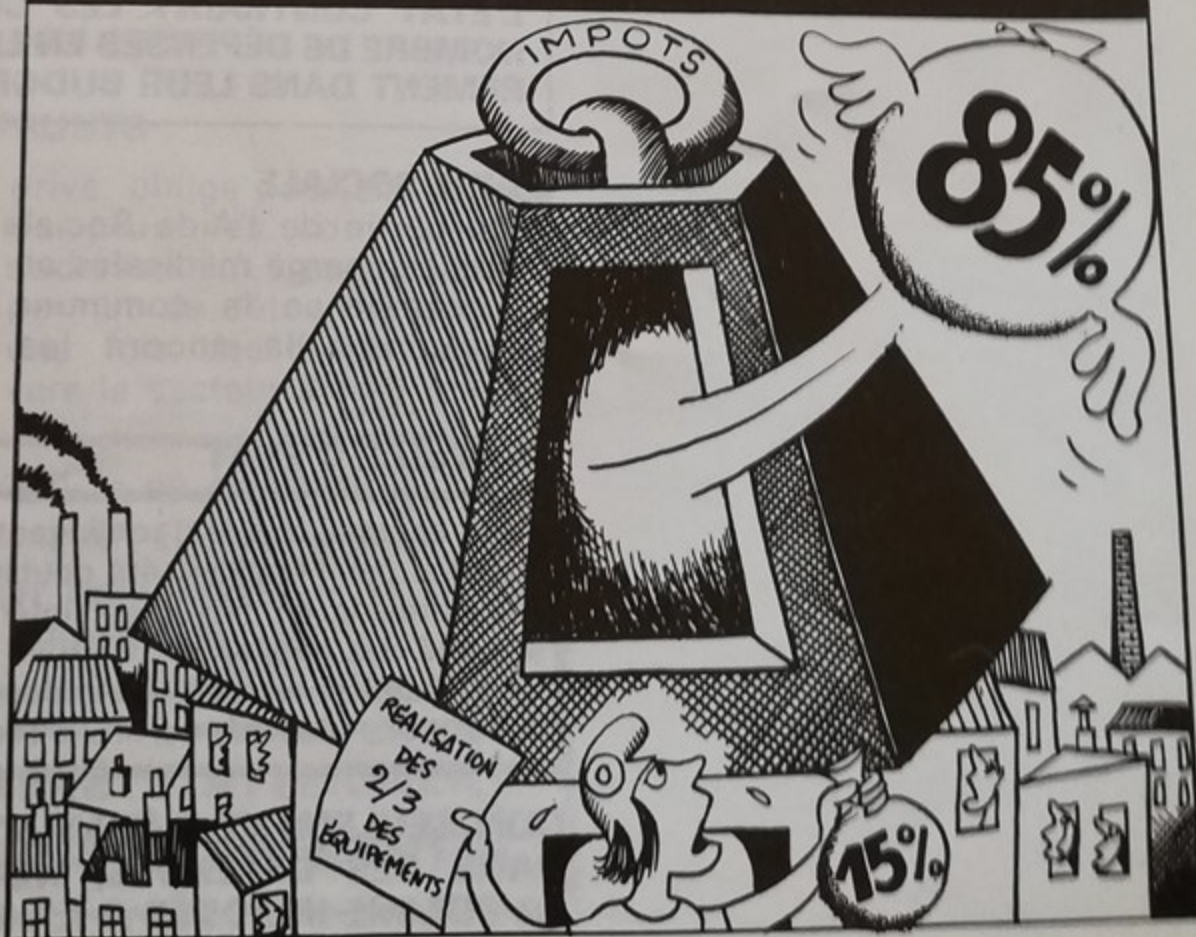
## L'état empoche plus de 85% de l'ensemble des recettes fiscales.

Le Gouvernement pour diminuer ses propres dépenses a provoqué autoritairement l'accroissement de celles des communes : police, aide sociale, charges nouvelles, imposition de la T.V.A. emprunts à taux plus élevés...

Autant de facteurs pour contraindre le Conseil Municipal à augmenter les impôts locaux.

Avec son projet de "modernisation" des finances communales, le Pouvoir se prépare encore à aggraver la situation des budgets communaux.

Avec les 15% qui restent, les communes réalisent plus de 50% des équipements collectifs du pays





# LA T.V.A.

LA T.V.A. AGIT SUR TOUS LES INVESTISSEMENTS DES RÉALISATIONS ET ÉQUIPEMENTS DE LA COMMUNE.

**VOUS PAYEZ DONC DE LA T.V.A. SUR VOS IMPÔTS LOCAUX!**

En fin d'année, l'État rembourse aux grosses sociétés, une part de T.V.A. correspondant à leurs investissements.

En fin d'année, l'État ne rembourse rien à la Commune.

|                      |                             |                            |
|----------------------|-----------------------------|----------------------------|
| POUR LA MUNICIPALITÉ | PRIX DE REVIENT D'UN CAMION | POUR UNE ENTREPRISE PRIVÉE |
| 67.146,93 F          | 67.146,93 F                 | 67.146,93 F                |
|                      |                             | - T.V.A.                   |
|                      |                             | 12.555,93 F                |
|                      |                             | = 54.591,00 F              |



**FAUT-IL ÊTRE UNE ENTREPRISE A BUT LUCRATIF POUR BÉNÉFICIER DE CET AVANTAGE?**

Par l'intermédiaire de la T.V.A. l'État a absorbé plus de 75.000.000 d'AF, du budget de notre ville.

Avec cet argent, nous aurions pu construire à Montataire un parking sur le terrain de la CIMA, une plaine de jeux, acquérir une benne pour les ordures ménagères et doubler l'aide aux personnes âgées et aux plus déshéritées.

## L'Etat

## prend

## d'une

## main...

## Contingents Obligatoires

**L'ÉTAT CONTRAINT LES COMMUNES A UN CERTAIN NOMBRE DE DÉPENSES EN LES INSCRIVANT AUTORITAIREMENT DANS LEUR BUDGET :**

### L'AIDE SOCIALE

Cette partie de l'Aide Sociale comprend essentiellement les prises en charge médicales ou d'hospitalisation. Autre carence que compense la commune : les vaccinations, c'est elle qui supplée là encore les obligations de la médecine scolaire d'État.

### LA POLICE D'ÉTAT

Il est anormal que le "contingent" de police (c'est-à-dire la dépense imposée par l'État) ait été doublé, alors qu'à Montataire le nombre des gardiens en tenue est inférieur à ce qu'il devrait être pour la sécurité des habitants.

La population en pâtit dans des domaines très importants, tels que circulation, sécurité, sorties d'écoles.

**NON SEULEMENT L'ÉTAT N'ASSURE PAS SA JUSTE PART DANS CES DÉPENSES, MAIS IL A EN OUTRE DOUBLÉ LA SOMME IMPOSÉE A LA MUNICIPALITÉ :**



# Après DAYDÉ, les PONTS, la CIMA, menace de fermeture chez ECRIM

## Une délibération du Conseil Municipal en faveur des Travailleurs

La population de Montataire vient d'apprendre avec stupeur, qu'après quelques années d'existence, des menaces de fermeture pèsent sur l'Entreprise ECRIM.

De ce fait, d'ici quelque temps, 160 travailleurs risquent de perdre leur emploi. Pour eux, ce sera le chômage avec tout ce que cela comporte pour leur famille.

Le Conseil Municipal, sûr d'interpréter les sentiments de la population laborieuse, se prononce contre ces licenciements et décide d'apporter son soutien aux travailleurs menacés.

Pour cela, il appelle toutes les organisations syndicales, politiques et autres, à se joindre à lui pour exiger des pouvoirs publics, que soit rejeté tout licenciement.

Il décide de s'adresser d'autre part, aux parlementaires de l'Oise pour leur demander de voter le projet de loi déposé par les partis de gauche qui vise à interdire tout licenciement collectif qui ne serait pas soumis au Comité d'Entreprise, et qui donne aux Conseils Généraux et Régionaux, possibilité de suspendre toute mesure de licenciement tant que les salariés n'obtiennent pas une garantie de reclassement équivalent.

Montataire, le 8 Avril 1974.

**S. A. R. L.**

# QUENON RIDOUX

- RADIO
- TÉLÉVISION
- ELECTRO-MENAGER

TOUTES LES GRANDES MARQUES

78-80, Rue Jean Jaurès - MONTATAIRE

Tél. 455.13.35

Continental-Edison - Pathé-Marconi - Thomson-Ducretet



TRAVAUX PUBLICS  
OUVRAGES D'ART  
CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES  
BÉTON ARMÉ

Etablissements **BRUYÈRE**

14, rue de Prony - PARIS (17<sup>e</sup>)

DIRECTION DE CREIL, Route de Creil

à SAINT-LEU - Tél. 455.03.12

Boîte Postale N° 8

PIERRES DE TAILLE DE TOUTES NATURES  
MOELLONS BRUTS ET TAILLÉS  
VARIÉTÉS DE DALLAGES ET REVÊTEMENTS  
EN PIERRES ET MARBRES  
DÉCORATION - CHEMINÉES EN PIERRE

**ROCAMAT**

Anciens Ets Civet, Pommier, Dubourdiou et Pagani  
150, Bd Massena PARIS (XIII) - Tél 588 57.58

Société Anonyme au Capital de 16.310.800 F.

Dans l'Oise :

Carrières, usines et dépôts à St-Vaast-lès-Mello  
(Tél. 455.27.02) et Saint-Maximin (Tél. 455.96.02)

# RAPID' PLAN - S.A.

108, Rue Jean Jaurès - MONTATAIRE

Tél. 455.23.68



Tout pour le Bureau d'Etudes

TIRAGE DE PLANS ET TIRAGE OFFSET

PHOTOCOPIES - MICRO-FILMS



# A TRAVERS NOTRE VILLE

## VOIRIE

L'action concertée de la population et du Conseil Municipal permettra-t-elle de faire entendre raison aux pouvoirs publics ?

La rue Louis Blanc est dans un état lamentable, personne n'oserait le contester, surtout pas les riverains ainsi que tous les habitants qui empruntent cette rue ou qui s'en détournent actuellement du fait de son très mauvais état.

La Municipalité avait demandé aux Services de l'Équipement de faire une estimation de ces travaux. Celle-ci s'élève au départ à 821.611,22 F mais l'augmentation des matériaux et notre expérience de ces dernières années, nous obligent à penser que cette estimation dépassera largement cette somme.

Le budget normal de la commune pour la réfection de voirie travaux neufs, s'élève à 250.000 F. C'est pourquoi, très consciente des problèmes, la Municipalité avait invité les habitants de ce quartier à une réunion au groupe « Joliot Curie » le 12 Février 1974 pour en discuter.

Les quelque 70 personnes qui ont participé à cette assemblée se sont déclarées d'accord pour soutenir la Municipalité afin d'obtenir une subvention de 50 % sur ces travaux de la part des pouvoirs publics, compte tenu que le mauvais état de cette rue était dû à la construction de la voie industrielle et au trafic routier important pour lequel elle n'était pas prévue.

D'autre part, ils ont estimé que c'était l'affaire de toute la population de Montataire et que les pétitions devaient être présentées à tous les habitants de notre commune.

C'est pourquoi les élus ont appelé à la signature de ces pétitions dans les quartiers, sur le marché et à la Mairie. Plus de 900 signatures ont été recueillies.

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux pour 1974. Les travailleurs, les petits commerçants et les artisans se trouvent déjà devant des difficultés toujours croissantes.

C'est dans ce sens que le Conseil Municipal a présenté un budget en équilibre, en inscrivant notamment, l'octroi d'une subvention de 50 % pour la rue L. Blanc.

Ce budget voté le 16 Mars 1974 a été déposé le 23 Mars 1974 chez Monsieur le Sous-Préfet de Senlis.

*Tout est à refaire : route, trottoirs et bordures*

Une large délégation des représentants d'Associations locales est venue apporter son appui aux membres du Conseil Municipal.

La liste des pétitions lui a été remise, notamment celle concernant la subvention de 50 % pour la rue Louis Blanc.

Nous ne sommes pas d'accord pour payer la petite bretelle raccordant la déviation du CD 123 à la rue Lénine que les commerçants de ce quartier avaient sollicitée et pour laquelle on nous réclame la coquette somme de 38.000 F. Nous lui avons fait connaître notre désaccord en ce qui concerne l'éclairage envisagé au croisement de la voie industrielle et de la rue Louis Blanc pour lequel il était question d'une participation de la commune alors que la lettre du 20 Mars 1974 de l'Équipement adressée à Monsieur le Maire de Montataire le prévoit entièrement à notre charge pour la somme de 178.214,80 F T.T.C. pour la première solution et de 203.357,68 F T.T.C. pour la seconde.

## ASSAINISSEMENT

Une partie du quartier de Gournay connaît lui aussi, avec son fossé, des problèmes importants et depuis longtemps déjà.

Ceux-ci ne se sont pas amenuisés avec la voie industrielle. L'eau qui s'écoulait lentement dans le marais, engorge les quelques parties du fossé de Vitteil comblé sur une bonne longueur.

D'autre part, les services de l'Équipement ont inversé le sens de l'écoulement de ces eaux et tant que ces travaux ne seront pas terminés définitivement, nous aurons des difficultés à l'occasion d'orages et de fortes pluies.

Heureusement l'entreprise BEUGNET termine actuellement la première tranche de travaux avec les buses « ARMCO » de 1 m. 65 de diamètre - coût des travaux 750.000 F, une 2<sup>e</sup> tranche de 510.000 F, votée par le district au budget 1974, doit voir le jour incessamment et ces travaux doivent être exécutés avant la fin de l'année.

Cela doit permettre de donner satisfaction aux riverains de l'Impasse Chevalier. Une ouverture avec regard sera créée et permettra l'écoulement des eaux de pluies par les avaloirs existants.

Ce qui avait été exécuté initialement par les services de l'Équipement n'était que provisoire et les habitants de ce quartier ont connu de grosses difficultés.

Nous pourrions donc juger des résultats obtenus avant l'hiver prochain, une fois ces travaux entièrement terminés.

Nous attendons sans trop d'illusions la réponse à ces questions, mais nous disons que c'est un scandale qui ne peut durer et que les pouvoirs publics se moquent des populations laborieuses de notre pays en lui faisant supporter de plus en plus les charges incombant à l'État.

**Iréne BAS,**  
Adjoint au Maire.





# Deux Motions votées par le Conseil Municipal

(Séance du 8 AVRIL 1974)

## POUR l'Installation du Téléphone Cité des Martinets

Le Conseil Municipal a, depuis de nombreuses années, demandé la mise en place de lignes téléphoniques pour le quartier des Martinets.

La construction de cette cité est commencée depuis 1960.

Aujourd'hui, 1.000 logements y sont habités, mais le téléphone y fait toujours défaut. La sirène incendie (sur la Tour 2) faute de lignes téléphoniques, ne peut fonctionner. Les cabines publiques sont toujours absentes. Et les habitants qui sollicitent le téléphone attendent depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal sont intervenus à maintes reprises auprès des services des P. et T. Ils constatent une fois de plus, que les promesses faites n'ont pas été tenues. Alors que depuis des mois tout est prêt pour recevoir les câbles.

Il est inadmissible qu'une cité de plus de 4.000 personnes soit plus longtemps privée de téléphone.

Aussi, le Conseil Municipal exige l'installation le plus rapidement possible, de lignes téléphoniques dans la cité et demande à Monsieur le Préfet quelles mesures il entend prendre pour mettre fin à cette situation qui frise le scandale.

### TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

#### Entreprise **J. GUYOT**

69, rue Victor-Hugo 60104 CREIL - Tél. 455.00.23

Terrassements - Maçonnerie - Béton armé  
Canalisations - Pavage - Constructions industrielles  
Viabilité - Embranchements industriels

### CAFÉ DES SPORTIFS

#### chez Serge

8, P. Auguste-Génie - MONTATAIRE

Tél. 455.14-86

Tous les Résultats Sportifs Complets du Dimanche

### Chauffage - Plomberie - Couverture

#### **STÉ WARME**

Société Anonyme au Capital de 100.000 F.

9, rue du Pontcel

LUZARCHES - 95

Tél. 471.00.04

### Société **GODART, Père & Fils**

TRANSPORTS et DÉMÉNAGEMENTS

87, Rue Jean-Jaurès - MONTATAIRE

Tél. 455.12.79

## POUR la mise en service de la Salle située sous le Centre Commercial Cité des Martinets

Dans la première tranche de la Zone d'habitation Cité des Martinets, l'Office Intercommunal d'H.L.M. a construit, sous le Centre Commercial, une salle destinée aux activités des habitants de ce quartier.

Depuis 2 ans la construction de cette salle est achevée. Mais elle n'est toujours pas en service. Alors que son financement est assuré par les loyers et charges qu'acquittent les locataires.

Afin de permettre l'aménagement et la gestion de cette salle, le Conseil Municipal proposa à l'Office Intercommunal d'H.L.M. de prendre en charge sa gérance. La Direction de l'Office a alors soumis au Conseil Municipal un contrat dont le contenu était une atteinte aux libertés collectives et individuelles, assorti d'exigences inacceptables pour une collectivité locale.

Le Conseil Municipal proposa alors des modifications rendant ce contrat acceptable par les deux parties. Il reçut un refus catégorique de la Direction de l'Office sans que celui-ci en ait débattu à son Conseil d'Administration.

L'inoccupation de cette salle depuis 2 ans est un scandale, alors que son fonctionnement permettrait l'exercice des droits démocratiques de la population.

Sûr d'interpréter la volonté de la population, le Conseil Municipal exige l'ouverture rapide de cette salle et estime que ses services sont aptes à en assurer le bon fonctionnement dans l'intérêt de tous.

Afin d'aboutir au plus vite à cette solution, le Conseil Municipal demande qu'une délégation du Conseil d'Administration de l'Office Intercommunal d'H.L.M. rencontre des membres du Conseil Municipal, afin de mettre au point toutes les conditions qui permettront la mise en service de cette salle.

### INSTALLATIONS SANITAIRES

#### MAGASIN DE VENTE

Accessoires de salles de bains  
COUVERTURE PLOMBERIE SANITAIRE

#### ENTREPRISE **J. DEFRANCE**

25, rue A. Ribot

60 NOGENT-SUR-OISE

Tél. 455.08.58

### ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

#### **BABILOTTE Roland**

Rue du Colonel Fabien (Ex Sentier du Stade)

60 - MONTATAIRE - Tél. 455.27.43

### MAZOUT - CHARBONS

en tous genres

CUVES avec robinet ou pompe

#### **D. LEMAIRE**

53, rue des Ecoles

MONTATAIRE

Tél. 455.11.32



## Appuyé par la population le Conseil Municipal dépose son budget à la Sous-Préfecture

Le samedi 23 Mars, les élus municipaux de Montataire sont allés déposer le budget de leur commune pour l'année 1974 à la Sous-Préfecture.

Ce dernier a été voté sans augmentation de la part communale dans les impôts locaux. En effet, les élus municipaux de Montataire ont estimé qu'avec l'augmentation générale des prix, une augmentation des impôts locaux devenait insupportable pour les ressources des travailleurs et de l'ensemble de la population.

Ajoutons d'ailleurs que déjà l'augmentation de la part du département aura une répercussion d'au moins 6 % sur l'ensemble des impôts locaux, 6 % auxquels il faut ajouter 1,60 % pour l'impôt régional. Ainsi une cote mobilière de 42.000 A.F. en 1973 montera à 45.000 A.F. alors que la commune n'y sera pour rien.

Les élus municipaux de Montataire ont équilibré leur budget en retirant des dépenses des contingents imposés par l'Etat, alors qu'il s'agit de charges lui revenant.

D'autre part, ils ont mis en recettes une subvention exceptionnelle de 51 millions d'A.F., à prendre sur les 70 millions de T.V.A. payés par la ville en 1973.

Ajoutons pour terminer que les élus municipaux n'étaient pas seuls pour déposer leur budget, en effet une cinquantaine de personnes, représentants des sociétés locales, et même de simples gens, accompagnaient les élus.

Deux pétitions ont été remises à Monsieur le Sous-Préfet, l'une contenant 879 signatures des habitants de la rue Louis Blanc et de travailleurs, demandant une subvention de 50 % du montant total des travaux de réfection de la rue Louis Blanc, l'autre comprenant plus de 1.000 signatures (la campagne continue) demandant à Monsieur le Préfet d'accepter le budget comme il est présenté.



Devant la Sous-Préfecture il y avait du monde

### Les Pharmaciens de Montataire

**M. DANGLERRE**, 62, Rue de la République,  
Tél. 455.08.68

**J. LAFONT**, 162, Rue Jean-Jaurès  
Tél. 455.07.75

**H. SAVY**, 96, Rue Jean-Jaurès  
Tél. 455.07.31

**au service de votre santé.**

## RENAULT

**GARAGE G. BLOT**  
agent



Saint-Maximin 60 - 2, rue Jean-Jaurès - Tél. 455.96.55

MÉCANIQUE - TOLERIE - PEINTURE

VÉHICULES NEUFS

Vous souhaitez une coiffure qui mette en valeur votre charme, votre personnalité, votre beauté...



au Salon

## ROSA coiffure

- Tous les soins du Cheveu
- Produits de beauté

9, Rue de la République

**MONTATAIRE**

Tél. 455.12.28

CARTE DE FIDELITE



# Construction des Tribunes

Nous arrivons maintenant au terme des travaux du stade Omnisports par la mise en place des tribunes - vestiaires qui ne sont hélas pas le moindre morceau, surtout financièrement puisque, tout compris, il faudra compter aux environs de 3 millions de francs (lourds évidemment).

Ce prix de revient se décompose de la façon suivante :

|   |                     |          |
|---|---------------------|----------|
| — Terrassement, fondations spéciales .....  | 406.593,63          | F        |
| — Gros œuvre .....                          | 973.919,70          | F        |
| — Charpente - Menuiseries extérieures ..... | 496.019,20          | F        |
| — Carrelage - Revêtements de sols .....     | 88.914,20           | F        |
| — Menuiseries bois .....                    | 58.464,00           | F        |
| — Plomberie .....                           | 74.298,00           | F        |
| — Electricité .....                         | 58.870,00           | F        |
| — Chauffage .....                           | 257.726,02          | F        |
| — Vitrerie - Peinture - Faux plafond .....  | 113.680,00          | F        |
| — Equipements divers .....                  | 2.739,00            | F        |
| <b>TOTAL H.T.</b> .....                     | <b>2.531.223,75</b> | <b>F</b> |
| <b>T.V.A. à 17,60 %</b> .....               | <b>445.495,38</b>   | <b>F</b> |
| <b>TOTAL T.T.C.</b> .....                   | <b>2.976.719,13</b> | <b>F</b> |

Il nous faut maintenant évoquer le type de financement de cette opération et en tirer les enseignements qui s'imposent. De ce côté, aucune surprise à attendre en ce qui concerne l'aide de l'Etat, elle ne couvre une fois de plus qu'une partie minimale du coût total, c'est devenu une habitude, mais de plus, il faudra une nouvelle fois rembourser cette inévitable T.V.A.

Qui va donc payer et dans quelles conditions ?

| DEPENSES                    |                    |
|-----------------------------|--------------------|
| Marché tribunes .....       | 2.976.719 F        |
| Logement gardiennage .....  | 140.000 F          |
|                             | <hr/>              |
|                             | 3.116.719 F        |
| Honoraires architecte ..... | 75.801 F           |
|                             | <hr/>              |
|                             | 3.192.520 F        |
| Arrondi à .....             | <b>3.200.000 F</b> |

(il faut tenir compte des imprévus et des éventuelles révisions de prix).

| RECETTES                                 |                    |
|--|--------------------|
| <b>Subventions :</b>                     |                    |
| Etat .....                               | 161.000 F          |
| Département .....                        | 161.000 F          |
| <b>Emprunts :</b>                        |                    |
| Caisse des Dépôts et Consignations ..... | 161.000 F          |
| Organismes privés .....                  | 2.717.000 F        |
| <b>TOTAL</b> .....                       | <b>3.200.000 F</b> |

A signaler la dépense subventionnable qui n'est que de 538.000 F.

Que pouvons-nous retenir de ce détail de financement ?

Tout simplement les mêmes remarques que celles déjà faites sur diverses réalisations municipales effectuées à ce jour. A savoir :

1°) L'énorme écart existant entre la dépense subventionnable et le coût réel de l'opération. Dans le cas présent nous ne pouvons prétendre à subvention que sur les 538.000 F prévus au départ par les pouvoirs de tutelle lors d'une première estimation. Là, une explication plus détaillée s'impose si l'on veut pouvoir suivre le processus financier.

En effet, la dépense subventionnable préalablement avancée par les services préfectoraux (malgré tout conscients de la nécessité des tribunes-vestiaires) était de 538.000 F et c'est sur cette base qu'ont été calculées et attribuées les subventions courantes de l'Etat et du Département, d'où les sommes ridiculement faibles inscrites ci-dessus. Après révision des données du problème et étude plus approfondie, il s'est avéré que la dépense subventionnable pouvait, d'une façon beaucoup plus réaliste s'inscrire non plus pour une somme de 538.000 F mais de 956.225 F ce qui aura pour effet notamment, d'augmenter les subventions dans les mêmes proportions.

Mais malheureusement, il faudra attendre encore longtemps, trop longtemps, pour percevoir ce complément de recettes et d'ici là il aura tout de même fallu payer. Les tribunes seront largement en service et nous nous serons contentés des 161.000 F d'Etat, alors que dans le même temps, nous aurons, NOUS, **subventionné** le dit Etat avec les quelque 44 millions et demi de T.V.A. que nous lui remboursons.

Avouons qu'il y a quand même de quoi contester une telle injustice !!!

2°) Les Finances municipales auront encore à supporter l'énorme part restante, en faisant appel à des organismes prêteurs, privés, qui vous le savez n'ont rien d'œuvres philanthropiques ; leurs taux d'intérêts sont importants et il n'est pas question de les éviter, il n'y a pas d'autre solution. Nous retombons là, sur le problème de la dépense subventionnable à partir de laquelle est également déterminée la somme empruntable auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations qui évidemment prête à des conditions bien plus intéressantes que les organismes privés.

Ceci explique que nous ayons à regretter le report à une date ultérieure de ces 956.225 F qui auraient normalement dû figurer au titre de la dépense subventionnable et qui nous auraient permis de prétendre dans l'immédiat, à un emprunt décent plus conséquent.



Encore faut-il considérer que nous avons opté pour un type de construction industrialisée, réputée moins onéreuse que la traditionnelle avec une exécution bien plus rapide, diminuant ainsi du même coup les risques de révisions de prix qui peuvent courir du début à la fin du chantier.

Sur un plan plus technique, nous pouvons préciser que ces tribunes entièrement couvertes ont une charpente en bois assez esthétique et elles pourront accueillir environ 1.200 spectateurs. Cela pourra paraître trop important pour certains mais il faut considérer que ce nombre n'est en fait déterminé que par le conditionnement et la consistance des vestiaires-sanitaires logés sous les tribunes proprement dites. La détermination de ces installations est le reflet des besoins réels actuels de nos sportifs, aucune folie ou crise de prestige n'est à déplorer et nous dénombrons :

— 5 vestiaires, 4 principaux et un plus petit accompagnés de leurs sanitaires, ajoutons quelques bureaux, un local pour la sono, une infirmerie avec coin repos, une salle de rencontre, deux grands rangements pour tout le matériel y compris celui assez conséquent de l'athlétisme, les sanitaires pour spectateurs et nous avons déjà fait le tour du domaine. Par souci de rationalisme nous avons demandé au constructeur l'implantation de salles, à usages multiples au 1<sup>er</sup> étage pour occuper les combles laissés vacants sous les gradins ; nous pourrions ainsi disposer d'une surface supplémentaire de 607 m<sup>2</sup>, ce qui n'est pas à dédaigner surtout à une époque où les mètres carrés coûtent si cher et où les locaux pour réunions ou activités sportives se font si rares. Il sera ainsi possible de pratiquer quelques disciplines du genre judo, boxe ou encore ping-pong, ces spécialités manquant encore de locaux appropriés.

On peut donc constater que le souci premier n'aura pas été d'entasser des spectateurs à n'importe quel prix, mais bien d'avoir des installations qui servent en premier lieu aux sportifs et qui soient utilisées d'une façon rationnelle et intensive.

L'entreprise habilitée à faire les travaux donne un délai maximum d'exécution de 4 mois y compris les fondations spéciales rendues indispensables par la consistance du terrain : il n'est en effet pas nécessaire de creuser longtemps pour atteindre le niveau des eaux. Par conséquent, sauf accident, dès début Août, les travaux seront terminés et nous pourrions prétendre inaugurer d'une façon officielle le Stade Omnisports entièrement terminé mis à part peut-être le logement du gardien.

En ce qui concerne l'inauguration et son organisation proprement dite, un projet est à l'étude, mais à l'heure actuelle aucune certitude ne peut encore être retenue ; nous pouvons seulement avancer sans trop de craintes qu'elle intéressera bon nombre de sportifs et qu'elle aura très certainement lieu les 24 et 25 Août prochains.

En bref, nous pensons organiser un grand tournoi « junior » avec la participation d'équipes de football de renom, en émettant malgré tout les réserves d'usage quant à la réponse affirmative des clubs contactés. Il y aura quatre équipes dont une à ossature montatairienne, renforcée par quelques bons éléments de la région, y compris le jeune Dupa, pur produit du Standard Athlétique Club de Montataire pour qui son club actuel, le F.C. Sochaux, a donné accord de principe.

L'affiche donc, est alléchante et dès que nous serons en possession de renseignements plus définitifs, nous vous en ferons part ; mais dès maintenant retenez cette date du 24 Août dans votre emploi du temps.

J.P. BESSON.

### MIROITERIE MODERNE DE L'OISE

Bâtiment - Ins. de Mag. - Industrie  
GROS DÉTAIL

88, rue Jean Jaurès

MONTATAIRE

Tél. 455.07.94

### ETS SERVANT

2, Rue Parmentier

60290 RANTIGNY

POMMES DE TERRE EN GROS

TÉL. 456.03.33

TÉLEX 14001

## ASSURANCES

- ▶ Accidents
- ▶ Incendie
- ▶ Vie



# Gilbert GRISON

Agent Général du Groupe ZURICH

13, Rue Finsterwalde

Tél. 455.05.76

MONTATAIRE

Pépinières  
de Villers-St-Paul

# J. LOISELEUR & Fils

*Pépiniéristes  
Paysagistes*

Études et Expertises

Tél. 455.08.01



Dans un décor sobre et moderne ouverte  
vers la population laborieuse des Martinets



## La Bibliothèque Elsa Triolet

La Bibliothèque Elsa TRIOLET est ouverte depuis le 30 Avril.

Voilà enfin ce projet réalisé après bien des efforts de la Municipalité, aidée par les pétitions des habitants, pour obtenir des subventions et les emprunts nécessaires.

Cette bibliothèque, en plein cœur de la Cité des Martinets, est un des maillons de la politique culturelle du Conseil Municipal, pour mettre le livre et la culture à la portée de tous.

Chacun peut y trouver les livres de son choix. Plus de 5.300 volumes sont à la disposition des adultes et des enfants. 1.500 nouveaux livres s'y ajouteront d'ici à la fin de l'année. Romans classiques et modernes, contes, bandes dessinées, philosophie, religion, sciences, questions sociales et politiques, histoire, géographie, livres de cuisine, de détente, livres de collection, d'arts, des revues, les journaux du jour, sont à votre disposition.

Une salle de travail agréable peut accueillir les écoliers, les étudiants. L'inscription et le prêt sont gratuits.

La bibliothèque Paul ELUARD, rue des Déportés, ouverte depuis 8 ans, l'annexe à l'Ecole Jacques DECOUR qui fonctionne depuis 1 an 1/2 ont une fréquentation parmi les plus élevées de France. Ce qui encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts dans ce sens afin de rapprocher toujours plus le livre du lecteur.

Nous souhaitons faire plus encore afin d'ouvrir les possibilités du savoir, de l'enrichissement culturel de la population laborieuse de la cité. La participation d'écrivains, des débats, des expositions y contribueront. Et nous invitons toutes les personnes intéressées à la vie de la bibliothèque à participer au « Groupe Livre et Animation » où pourront se retrouver tous ceux et toutes celles voulant contribuer à la vie de leur bibliothèque.

La bibliothèque Elsa TRIOLET a été aménagée dans des locaux H.L.M. Le projet a été conçu par Monsieur LETU, architecte de la Ville et les travaux exécutés par

l'Entreprise PERRIN avec le concours d'artisans locaux. La décoration rend le lieu très agréable et chacun s'y trouve à l'aise. Le mobilier, de la Maison BORGEAU, est sobre et moderne.

Comme toujours, pour les réalisations en faveur de la population laborieuse, l'aide de l'Etat est insuffisante. Le coût total des travaux et du mobilier s'élève à 270.000 F. Les subventions du Ministère de l'Education Nationale sont de 93.805 F. Mais la commune de Montataire verse à l'Etat 40.000 F de T.V.A. Ce qui réduit la participation de l'Etat à 20 %. C'est l'illustration de la politique des Gouvernements Messmer, Chaban-Delmas et du Ministre des Finances Giscard d'Estaing qui transforme les communes en collecteurs d'impôts au profit des grandes sociétés capitalistes et qui accroît les charges des collectivités locales.

Cette bibliothèque est le lieu de tous les contribuables. Elle est au service de tous. Elle doit être protégée et préservée par tous. Il serait dommage que des actes de quelques-uns, comme cela s'est produit au cours des travaux, entravent son bon fonctionnement, occasionnent des réparations coûteuses à l'ensemble des contribuables et nuisent à tous les habitants pour qui cette réalisation a été faite. Nous avons confiance dans l'esprit de responsabilité de chacun afin qu'il n'y ait pas de tels faits à déplorer.

Depuis l'ouverture beaucoup d'entre vous ont pu se rendre à la bibliothèque et en apprécier la qualité.

Nous invitons tous ceux qui n'ont pu encore le faire à y venir.

Ils seront accueillis par un personnel compétent, dévoué qui se fera toujours une joie de rechercher la collaboration de tous pour le bon fonctionnement de cette réalisation qui fait honneur à notre ville, administrée depuis près de 30 ans par des élus issus des couches laborieuses de notre cité ouvrière.

Michel ROGER,  
Adjoint au Maire.

INTERFLORA

FLEURISTE

**LUCETTE**

24, Rue de la République - 60160 MONTATAIRE  
Livraison : Tél. 455.24.61

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE

**BONNIEC Henri**

51, Rue des Déportés - 60160 MONTATAIRE



# Elsa Triolet

En donnant le nom d'Elsa TRIOLET à la bibliothèque de la Cité des Martinets, le Conseil Municipal a voulu rendre hommage à l'écrivain de talent, à la résistante membre fondatrice du Conseil National des Ecrivains, à une femme qui a mis ses qualités, son intelligence, sa sensibilité au service du développement culturel.

Née à Moscou en 1896, elle écrivit plusieurs récits, nouvelles et romans en langue russe. En 1928, elle rencontre ARAGON - seule la mort les sépara.

Elsa TRIOLET - ARAGON : leur amour, leurs pensées et travail côte à côte, leurs actions d'intellectuels, de militants qui épousèrent les idées révolutionnaires de la classe ouvrière, en font un couple qui marquera notre siècle de grandes transformations.

Belle-sœur et traductrice du grand poète russe MAIAKOVSKI, ses premiers écrits : « A Tahiti » - « Fraises des bois » - « Camouflage » rédigés en russe, sont marqués de l'œuvre et des conseils du grand poète.

Roman de la Résistance « Le Premier accroc coûte deux cents francs » valut à Elsa TRIOLET le Prix Goncourt en 1945 et révéla au public cet écrivain de grand talent. Depuis la série « L'Age de Nylon » jusqu'à « Le Rossignol se tait à l'Aube », Elsa TRIOLET sut donner au roman de notre époque une dimension toujours nouvelle. La langue française n'avait plus de secrets pour cette femme. Ses romans sont à la fois le reflet de la vie de notre époque, mais aussi allant bien au-delà.


La Société de consommation, le danger atomique, la destalinisation, l'amour, le vrai, la mort, marquent son œuvre.

L'amour d'ARAGON pour Elsa inspira le poète et l'écrivain, « Les Yeux d'Elsa » sont plus qu'une légende. Leurs œuvres, comme leur amour, continueront à enchanter, à éclairer, à inspirer bien des générations.

Elsa TRIOLET vécut avec son temps, avec les idées nouvelles qu'il enfanta. Liée aux plus grands intellectuels de notre époque, elle comprit le peuple, sut en être, participa à ses combats.

On ne peut prétendre connaître la littérature de notre époque sans lire Elsa TRIOLET.

**la lyonnaise  
des eaux**  
une société de services au service  
des collectivités locales



**LA LYONNAISE DES EAUX**  
dans votre Région -

RÉGION PARISIENNE NORD  
Rue Buhl - B. P. n° 11  
80103 CREIL - Tél. 455 25.22

production  
distribution  
assainissement  
gestion  
des Services Municipaux




Guides des Orfèvres **DARBIER-REVAUX**

HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER, ORFÈVRE, DEPUIS 1877  
*Liste de Mariage*

455.40.90  
14, Place Carnot  
B.P. 91 - 60106 CREIL

**DU NOUVEAU,**



chez

de la

**CAISSE D'ÉPARGNE  
ET DE PRÉVOYANCE**

**L'Intérêt est relevé à 6 %.**  
Net d'Impôt sur le Livret A  
avec option fiscale sur le Livret B

**BONS D'ÉPARGNE : Nouveaux Avantages**  
en particulier : le Bon anonyme à 2 ans,  
c'est notre affaire !

**RENSEIGNEZ-VOUS à nos Guichets :**  
**65 bis, Rue Jean-Jaurès**



# A propos de la cote mobilière

Nous avons parlé dans « Montataire Actualités » de septembre 1973 ainsi que dans le dernier Bulletin Municipal, de la réforme de la cote mobilière et des raisons pour lesquelles nous avons refusé de signer les cahiers auxiliaires d'évaluation des propriétés bâties, présentés par l'Administration des Impôts.

Rappelons pour mémoire que dorénavant la cote mobilière est fixée selon un classement établi par l'Administration.

Nous avons conditionné notre accord pour l'acceptation des cahiers à la fourniture par l'Administration d'une liste détaillée de ce que devrait payer chaque contribuable pour 1974 et sous réserve bien sûr, que le montant de l'impôt 1974 ne soit pas plus élevé qu'en 1973.

L'Administration refusant de nous fournir cette liste détaillée, nous avons alors, avec quelques rares communes du Département, refusé de donner notre accord.

Nous avons eu raison car aujourd'hui nous avons des nouvelles de

ce classement et nous pouvons dire ce que paieront les contribuables de Montataire.

Disons tout de suite que dans certains cas, la cote mobilière va baisser. C'est le cas notamment pour de vieux logements dans la rue Jean Jaurès, rue H. Vieillard, etc.

C'est le cas aussi dans les anciennes cités H.L.M. C'est ainsi par exemple que dans la Cité Jean Biondi II dans les F III, les mobilières vont baisser en moyenne de 3.500 A.F.

Il faut noter d'ailleurs que cette baisse va être avalée dès cette année par l'augmentation de la part du département dans les impôts locaux et par l'institution de l'impôt régional qui entre en application.

Par contre, pour les locataires de logements H.L.M. récents ou pour les familles en accession à la propriété, c'est le coup de barre.

## PRENONS DEUX EXEMPLES :

— Dans la Tour n° 2 la mobilière pour un F IV passe de 45.500 A.F. en 1973 à 71.394 A.F. cette année, soit une augmentation de 56,91 %

— Dans le quartier des Martinets, pour un pavillon construit par les H.L.M. de Compiègne, la mobilière passe de 50.600 A.F. à 70.566 A.F. soit une augmentation de 39,46 %.

Certes cette augmentation sera répartie sur 5 ans. Mais il n'en reste pas moins vrai qu'elle existe. Et là aussi il faut préciser que malgré cette augmentation brutale, la mobilière continuera à suivre la montée constante des impôts. Bientôt une cote mobilière dans un H.L.M. récent F V, coûtera 100.000 A.F.

Aussi cette réforme donnera une satisfaction toute passagère à des familles qui pour certaines sont logées dans des taudis, et qui aspirent à des logements plus confortables.

Mais par contre, elle va mécontenter un grand nombre de familles qui sans luxe excessif, sont logées normalement dans les H.L.M., ou d'autres qui se « saignent aux quatre veines » pour accéder à la propriété.

La réforme de la cote mobilière, c'est un aspect de la politique du pouvoir qui vise uniquement à faire payer les masses laborieuses.

## ENTREPRISE GÉNÉRALE DE MAÇONNERIE

# Henri HAINAULT

594, Rue du 8 Mai 1945 - LAIGNEVILLE - Tél. 455.13.27

### Travaux réalisés :

- Hôtel de Ville de Creil
- Ravalement de l'Hôtel de Ville
- Ets Queneutte
- CERCHAR
- A.F.T. à Monchy-Saint-Eloi
- Central Téléphonique de Creil
- Centre Leclerc Montataire

### TERRASSEMENTS

### BÉTON ARMÉ

### TRAVAUX ADMINISTRATIFS ET PRIVÉS

Qualification Professionnelle : 110-133



# Une belle réalisation

Lors du dernier bulletin municipal, nous vous faisons part de l'ouverture prochaine de la Crèche Louise Michel.

Depuis le 7 Janvier, c'est chose faite. Et tous les vœux que la Municipalité a placés dans cette réalisation se trouvent comblés.

Prévue pour 40 enfants, la Crèche, à mi-Avril, comptera 30 enfants ; pour la rentrée de Septembre prochain les 40 enfants seront là. C'est dire à quels besoins des couches laborieuses répond cet établissement.

Nous devons cependant rappeler que l'initiative et la création de la Crèche Municipale émanent de la Municipalité de Montataire et que la participation de l'Etat s'est faite surtout sentir au niveau de la T.V.A. qui a sérieusement grevé le montant des travaux : c'est ainsi que pour un coût global de 1.500.000 F, l'Etat a participé pour 323.000 F et récupéré 210.000 F au titre de la T.V.A.

Il y a beaucoup de services à attendre de la Crèche Louise Michel. Tout d'abord sa disponibilité pour la réception et le retrait des enfants : les heures de fonctionnement s'étalent de 6 h. 30 à 19 h.

Un personnel qualifié encadre et veille à l'épanouissement des petits : c'est ainsi que pour le début de l'été, il est envisagé l'embauche d'une jardinière d'enfants pour les enfants de 15 mois à 2 ans 1/2 voire 3 ans. Ceci faisant une excellente transition avec l'Ecole Maternelle.

Par ailleurs, un suivi médical est assuré par un Médecin Pédiatre de l'Hôpital de Senlis et cela chaque semaine. Toutes garanties vous sont ainsi offertes jusqu'à l'équilibre et la qualité des repas qui font l'objet de soins attentifs.

Un personnel compétent favorise l'éveil de vos petits et de vos grands : parfois les activités peuvent étonner quelques parents, mais elles sont faites en accord et sous l'impulsion du Médecin de la Crèche.

Enfin, les prix qui vous sont demandés pour la garde de vos enfants ; actuellement ces prix varient entre 5 francs et 25 francs et cela n'exclut pas la participation de votre employeur par sa contribution sous forme d'une indemnité de frais de garde.

Ainsi c'est avec plaisir que nous vous invitons à vous renseigner directement auprès de la Directrice :

CRÈCHE MUNICIPALE LOUISE MICHEL  
2, rue Paul Vaillant Couturier - Tél. 455.41.15



*Quelques jours avant l'ouverture*



*L'appétit vient en mangeant*

## S. a. Garage DEBUQUOY

Route de Chantilly

60100 CREIL

Tél. 455-11.50 et 13.44

Station Service "ESSO" ouverte Jour et Nuit

**AUTOMARCHÉ PERMANENT**

Toutes Marques - Tous modèles - Révisés et Garantis

SERVICE ENTRETIEN - OUTILLAGE MODERNE

RÉPARATIONS - TOLERIE - PEINTURE

PIÈCES DÉTACHÉES - ACCESSOIRES - PNEUS



CHRYSLER

SIMCA

SUNBEAM

CONCESSIONNAIRE



## Causerie au coin de... la table...

# La Cantine Scolaire

En 1973, la cantine scolaire a servi 74.962 repas. Les dépenses crédit-matière (uniquement achat de nourriture) se sont élevées à 243.483 F. Les recettes (vente de tickets) se sont chiffrées à 246.463 F.

Cela signifie qu'en gros, les dépenses alimentaires sont couvertes. Restent à la charge de la collectivité les salaires des employés, les dépenses pour le gaz, l'électricité, l'eau, le matériel. Approximativement le budget communal supporte 250.000 F annuellement pour la cantine.

Il n'y a là rien d'anormal, paradoxal ou scandaleux. Il s'agit d'une œuvre sociale et, considérée comme telle, il est juste que la collectivité participe à la dépense.

Cela ne signifie pas qu'on puisse lâcher les cordons de la bourse avec une facilité inconsciente. Pourtant, les prix vont augmenter en 1974 de 14 à 15 %, encore... officiellement !

D'autres problèmes se posent. Madame BALLIN, régisseuse de la cantine, va nous quitter pour profiter d'une retraite que nous lui souhaitons heureuse. Une réorganisation de la gestion est nécessaire car nous frôlons la saturation des possibilités de travail dans les cuisines actuelles.

Nous ne pouvons pas agrandir pour apporter les moyens de conservation nécessaires. Il faut prévoir que, lorsque la population scolaire va encore grandir, nous

serons obligés de construire de nouveaux locaux. Et l'Etat nous donnera 10 % de subvention et empochera 20 % de T.V.A.

Pour l'année scolaire 1974-1975, nos moyens ne sont pas à cette mesure. Le Conseil Municipal a donc décidé de confier la gestion de la cantine à une entreprise de restauration qui nous apportera le crédit-matière (les produits alimentaires) et installera sur place un chef cuisinier qu'elle rémunérera. La Ville de Montataire paiera à l'unité-repas soit environ 4,50 F au 15 Septembre 1974.

Pour ce prix, chaque enfant aura un hors-d'œuvre, un plat de viande et des légumes à volonté, un fromage, un fruit ou une pâtisserie, du pain à volonté.

Au lieu d'augmenter le prix des tickets-repas, le Conseil Municipal a décidé de moduler ce prix de 3 F à 4,50 F selon les ressources et la composition de la famille. Fin Mai, début Juin, des formulaires remis dans les écoles préciseront l'ensemble des dispositions arrêtées.

Nous savons que la part de la collectivité va encore augmenter. Mais nous répétons qu'il s'agit d'une œuvre sociale et nous espérons encore en améliorer le service rendu. Et après tout, dans cette France où le régime est si grand, si bon, si généreux, selon les promesses de Monsieur Messmer à Provins, si l'Etat nous aidait un peu à « faire bouillir la marmite », on ne dirait pas non !

## 1<sup>re</sup> journée à la montagne

Les enfants offraient un visage émouvant, il y avait la joie d'aller voir la neige, mais en même temps la crainte de quitter les parents, les frères et sœurs.

On avait hâte de voir la neige, pourtant en cette année 1974, elle n'était pas au rendez-vous et à la descente du train en gare d'Annemasse, la température était douce.

Le voyage par car d'Annemasse à Onnion a émerveillé les enfants par la beauté des sites et puis, surprise ! Un peu de neige tant espérée.

Après l'accueil parfait et un petit déjeuner copieux qui a réjoui les enfants malgré la fatigue du voyage, ce fut l'installation.

La propreté du lieu était respectée par les enfants, qui après s'être déchaussés, ont pris possession de leurs chambres et rangé leurs vêtements.

Le Chalet « La Clé des Champs » se trouve dans une vallée au pied même de la montagne, mais aussi entouré de ces très hautes montagnes, qui sont différentes d'Est en Ouest et de Nord en Sud mais toutes aussi jolies.

C'est un spectacle grandiose, impressionnant, que pouvaient contempler les enfants.

Après le déjeuner, nous sommes partis en promenade, promenade qui dans bien des domaines a intéressé notre petite colonie, que ce soient les maisons et leur style ou les torrents avec leurs glaçons qui s'étaient formés autour. Les questions fusaient.

Après cette première promenade la fatigue se faisait sentir et tout le petit monde était satisfait de se retrouver autour de la table pour le goûter.

Et puis, l'essayage des skis !

Beaucoup n'avaient jamais chaussé de skis. Aussi c'est très attentionné que chaque enfant regardait la mise en place des chaussures.

Il était 18 heures lorsque Mademoiselle CONTRI (Institutrice) leur proposait d'écrire aux parents. Personne ne s'est fait prier, il y avait tant de choses à raconter.

Cette première journée s'est passée rapidement et dans la tête de chaque enfant elle restera un souvenir agréable, un lien d'amitié s'est créé entre eux, mais aussi un grand changement à leur vie quotidienne.

J. VANDENBROCK.

Fournitures générales pour l'Automobile et l'Industrie  
RÉPARATION TOUS RADIATEURS

**E<sup>TS</sup> F. GRUBIS**

18, rue des Lombards, 60200 COMPIÈGNE - Tél. 440.19.46



# Sport et plein air pour nos enfants

## Classes de neige

Comme chaque année un peu plus d'une centaine d'enfants de notre ville sont partis en classes de neige durant un mois.

Les bienfaits du sport à l'école ne sont plus à démontrer et les Classes de Neige offrent en plus des activités sportives la joie de découvrir la montagne en hiver, la neige, le travail scolaire dans un cadre nouveau et combien agréable, la vie en collectivité parmi ses camarades de classe... Les enfants en garderont un souvenir inoubliable.

Qui subventionne les classes de neige ?

La Municipalité, consciente des difficultés des familles, alloue chaque année une subvention importante au comité des classes de neige afin que les enfants des familles les plus défavorisées puissent eux aussi partir.

Quant à l'Etat, il se contente de comptabiliser le nombre de classes sans apporter la moindre contribution financière ! Quel scandale !

Tous les frais de fonctionnement incombent à la Municipalité qui :

- Verse les indemnités aux accompagnateurs, aux animateurs ;
- Fournit le matériel éducatif, l'équipement sportif : skis, chaussures, anoraks... ;
- Finance le transport des enfants ;
- Rétribue le moniteur de ski (1.050 F par classe pour un mois).

Seul le Département donne une aide substantielle.

Si tout le monde s'enorgueillit des classes de neige, il faut constater que l'Etat ne fait rien, ce sont les familles qui paient au travers des impôts locaux, départementaux le prix du séjour.



**TRANSPORTS**

**EVRAUD S.A.**

*Autocars - Taxis*

*du matériel moderne - des prix*

13, Rue Jules Juillet - **CREIL** - Tél. 455.02.07

**BRASSERIE DE MONTATAIRE**

Bières - Cidres - Limonades - Sodas - Sirops

Jus de Fruits - Eaux Minérales

**Roger DROUIN**

MONTATAIRE

Tél. 455.07.13

3, rue de Condé, 3

**GUILLUMMETTE ET PLACE**

CONCESSIONNAIRES **BERLIET**

Rue Ch Somasco

**CREIL**

Téléphone 455.29.79



## centre de loisirs - Centre Aéré

De plan en mini-plan, le centre aéré n'a pas encore vu le jour. Pour ceux qui nous gouvernent il est préférable d'accorder 4 milliards à Poclain pour construire des usines à l'étranger plutôt que quelques millions à une œuvre sociale, à l'occurrence l'accueil des enfants de travailleurs...

La Municipalité ne l'entend pas ainsi et vient de décider d'ouvrir le Centre de loisirs du Petit Château la journée entière durant les mois de Juillet et Août. Seul frais pour la famille, le prix du repas de midi qui variera suivant les ressources (3 F - 3,50 F - 4 F). Les enfants seront pris en charge de 9 h. à 18 h.

Cette réalisation sera, elle aussi, financée par le budget communal et une aide de la C.A.F.O. Les frais engagés sont importants. Il faut respecter les normes imposées par le Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports : « son aide » se limite à des circulaires !

Quelles seront les dépenses supportées par la Municipalité ?

- le paiement des moniteurs et directeurs,
- les fournitures de matériel éducatif,
- l'entretien et les normes des locaux,
- une partie des repas.

## Les vacances

Les colonies de vacances sont nécessaires à la fois pour la santé des enfants, leur équilibre et pour les parents qui travaillent et ne peuvent prendre des congés. Vous souhaitez en faire profiter vos enfants et aux difficultés financières que vous rencontrez déjà avec les hausses quotidiennes des prix, le coût inabordable du séjour (700 F sans aide de la C.A.F.O., 400 F avec aide) grèvera encore votre budget et vous fera rejeter cette solution pourtant idéale.

Pour de nombreuses familles offrir un séjour en colonies de vacances à leurs enfants représenterait un sacrifice quasiment impossible à supporter.

Les élus municipaux sont conscients de ce problème grave et sont décidés à tout mettre en œuvre pour vous venir en aide. Ils considèrent que l'Etat ne remplit pas son rôle, il se contente de verser 0,34 F par enfant ! Même pas le prix d'un pot de yaourt pour un séjour d'un mois !

C'est encore un scandale qui doit prendre fin.

Il faut imposer à l'Etat la prise en charge :

- de l'indemnité des animateurs (moniteurs, économes, directeurs),
- les frais de fournitures et services éducatifs,
- l'amortissement des locaux et du matériel éducatif, c'est-à-dire 12 F par jour environ.

Ainsi le prix de revient d'une journée serait bien moins lourd et les familles n'auraient pas autant à déboursier et n'hésiteraient plus à envoyer les enfants dans un Centre de Vacances.

**Les Loisirs, les Vacances, le Plein Air, sont un droit, c'est vrai.**

Pour cela nous devons exiger, vous devez exiger avec nous, que l'Etat prenne en charge les dépenses d'activités pédagogiques et éducatives.

- Salaires et encadrements,
- Formation des moniteurs et éducateurs,
- Fournitures du matériel d'activité.

*Chauffage Central*

*Installations Sanitaires*

# M. MARIE

60 - ANSAUVILLERS

Tél. 450.40.38

CAFÉ - ÉPICERIE

**Chez Michel BIONNE**

75, rue Victor Hugo

60 - MONTATAIRE

Tél. 455.07.62

TOUS LES RÉSULTATS SPORTIFS DU DIMANCHE

**Pompes Funèbres Générales**

Bureaux : 30, rue de la République à CREIL

Tél. 455 02.05



# Centre de loisirs pour l'enfance

## Centre Aéré

Pendant les grandes vacances, une restructuration du Centre de Loisirs permettra aux familles de Montataire de confier les enfants à un centre qui fonctionnera toute la journée.

Deux solutions seront donc offertes aux familles :

**1.) LE CENTRE DE LOISIRS :**

Les enfants seront pris en charge de 13 h. 45 à 18 heures (comme les années précédentes).

Ce Centre est ouvert aux enfants de 4 à 14 ans.

Un goûter leur sera servi à 16 heures et cette formule reste gratuite pour les familles.

**2.) LE CENTRE AERE :**

Les enfants seront pris en charge de 9 heures à 17 h. 30. Ils déjeuneront à la cantine.

Les parents devront acheter des tickets de cantine sur présentation de leur carte (les prix sont les mêmes que pendant l'année scolaire : soit 3 F, 3,50 F, 4,00 F selon le quotient familial).

Des précisions seront données ultérieurement pour l'achat des tickets.

Ce Centre est ouvert aux enfants de 8 à 14 ans.

Ces Centres fonctionneront du Lundi 1<sup>er</sup> Juillet au Vendredi 30 Août, tous les jours sauf les samedi, dimanche et jours fériés.

Si vous souhaitez y envoyer votre enfant, veuillez remplir et retourner **avant le Samedi 22 Juin**, le questionnaire ci-après, soit :

- en Mairie (Etat civil),
- à la Bibliothèque P. Eluard,
- à la Bibliothèque E. Triolet,
- au Service Municipal Jeunesse et Culture (Cinéma Palace).

Toutes précisions quant au groupe, au lieu de rassemblement, à l'équipement de votre enfant vous seront alors données.

-----

JUILLET - AOÛT (entourez le mois pendant lequel votre enfant participera au Centre de Loisirs ou au Centre Aéré).

| Nom de Famille | Prénom | Date de naissance et lieu | Ecole fréquentée et Classe | Préciser<br>CENTRE DE LOISIRS<br>(de 13 h. 45 à 18 h.)<br>ou CENTRE AERE<br>(de 9 h. à 18 h.) |
|----------------|--------|---------------------------|----------------------------|---|
|                |        |                           |                            |   |
|                |        |                           |                            |   |
|                |        |                           |                            |   |
|                |        |                           |                            |   |
|                |        |                           |                            |   |
|                |        |                           |                            |   |
|                |        |                           |                            |   |
|                |        |                           |                            |   |
|                |        |                           |                            |   |
|                |        |                           |                            |   |

Adresse : .....

Nom et prénom du père : .....

Profession : .....

Nom et adresse de l'employeur : .....

N° immatriculation à la Sécurité Sociale du père : ..... de la mère : .....

N° C.A.F.O. : .....

Assurance responsabilité civile : OUI - NON

Scolaire A.E. : .....

Familiale Compagnie : ..... N° Police : .....

Pendant les heures du Centre, où peut-on joindre les parents : ..... N° Police : .....

Nom du Médecin traitant : ..... tél. : .....

Contre-indications médicales : .....



La Caisse d'Allocations Familiales communique...

# Le Centre Social et Ménager

2, rue Armand Desnosse à MONTATAIRE

peut vous accueillir pour des :

## ACTIVITÉS SOCIALES

**Permanences : Assistante Sociale**

- le mardi de 9 h. à 11 h. 30 (sur rendez-vous)
- le jeudi de 9 h. à 11 h. 30

**Agent administratif**

- le jeudi de 9 h. à 11 h. 30

## ACTIVITÉS D'ÉCONOMIE FAMILIALE

**Permanence de la Conseillère Ménagère**

- le mardi de 14 heures à 17 heures

**Réunions pour les Mères de Famille**

- le jeudi de 13 h. 45 à 16 h. 45
- le vendredi de 13 h. 45 à 16 h. 45

Au cours de l'an dernier, en plus des réalisations pratiques : robes, manteaux d'enfants, etc..., des démonstrations de cuisine, des informations, débats ont eu pour thème : les premiers soins en cas d'accidents, la défense des consommateurs, l'accouchement sans douleur, etc...

Pour cette année, voici quelques titres d'informations demandées par les participantes : les aliments et les produits chimiques, l'harmonie de la famille face aux horaires de chacun, la préparation des vacances.

**Cité de transit : 32, Chemin des Champards.**

**Permanences de l'Assistante Sociale :**

- le mercredi de 14 heures à 16 heures
- le vendredi de 14 heures à 16 heures

**Permanence de la Conseillère Ménagère :**

- le mardi de 9 heures à 11 heures.

## PRÊTS JEUNES MÉNAGES

La Caisse d'Allocations Familiales peut vous prêter 5.000 francs sans intérêt pour vous loger et vous équiper.

Pour tout renseignement sur les conditions d'obtention de ce prêt, aller à la :

- Caisse d'Allocations Familiales de Creil
- ou aux :
  - Permanences du Centre.

## NOUVELLES PRESTATIONS

Entre autres :

- des allocations logement sont versées sous certaines conditions aux :
  - personnes âgées,
  - jeunes travailleurs de moins de 25 ans,
  - invalides,
- allocations aux orphelins qui peuvent être versées aux personnes veuves, aux mères célibataires,
- allocation de frais de garde pour les mamans qui veulent travailler,
- allocations pour les handicapés.

TOUS TRAVAUX DE CIMETIÈRE

**Albert DELANSOY**

MARBRERIE

Place de l'Eglise - Téléphone 455.14.88 - 455.12.01

Caveaux en ciment armé, pierres  
briques, parpaings

Monuments au prix de fabrique  
Entretien - Gravures - Articles - Fleurs

Quincaillerie - Ménage - Outillage - Articles de Cadeaux

**Georges BRAILLON**

75, rue Jean Jaurès - Tél. 455.22.30

**LIBRAIRIE - PAPETERIE**

**M. LEMAIRE**

57, Rue de la République - MONTATAIRE

Tél. 455.25.07

**MATÉRIEL SCOLAIRE**

**ARTICLES DE BUREAU**

**TRAVAUX OFFSET**

**VOS CIRCULAIRES ET**

**DUPLICATIONS en 48 H.**



# La retraite complémentaire A.R.R.C.O.

## Un C.I.C.A.S. à votre disposition

Le C.I.C.A.S. c'est le Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale des régimes de retraites complémentaires A.R.R.C.O.

Rappelons que l'A.R.R.C.O. est l'Association des Régimes de Retraites Complémentaires, créée par l'Accord National du 8 Décembre 1961 afin « d'assurer la stabilité, la sécurité et la pérennité de régimes complémentaires de retraites de salariés » et « de favoriser toutes mesures de nature à promouvoir une coordination et une compensation appropriée entre les régimes de retraites existants ».

Les objectifs du C.I.C.A.S. :

- informer les retraités sur leurs droits à la retraite complémentaire ;
- aider les salariés pour la constitution de leur dossier de demande de retraite complémentaire ;
- attester la date de prise en charge des dossiers qui lui sont présentés pour fixer la date d'entrée en jouissance des droits ;
- coordonner les avantages sociaux réalisés par les différentes institutions de retraites complémentaires ;
- établir une liaison avec les organismes publics et privés en faveur des personnes âgées.

Vous pouvez faire appel au C.I.C.A.S. que vous soyez :

- salarié qui approchez de l'âge de la retraite,
- retraité,
- veuve, veuf ou orphelin,

pour connaître vos droits en matière de retraite complémentaire.

Si vous avez exercé ou exercez une activité dans l'industrie ou le commerce, même si vous (ou votre conjoint) n'avez jamais versé de cotisations, vous avez peut-être des droits à faire valoir.

Si vous percevez une retraite, tous vos droits ont-ils été validés ?

Un délégué social du C.I.C.A.S. se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Si vous avez une demande de retraite complémentaire à établir, consultez-le, mais n'oubliez pas de vous munir :

- de tous les certificats de travail ou feuilles de paie, depuis votre 16<sup>e</sup> anniversaire (ou celui de votre conjoint) ;
- des talons des mandats que vous percevez si vous êtes retraité ;
- des documents ou correspondances que peut vous avoir adressés une Caisse de retraite complémentaire.

Si vous constituez un dossier apportez également :

- une fiche familiale d'état civil délivrée par la mairie de votre domicile sur présentation du livret de famille (une fiche individuelle pour les célibataires) ;
- votre titre de pension vieillesse de la Sécurité Sociale délivré par anticipation pour inaptitude si vous êtes invalide (ou la notification d'attribution).

## A table...

## avec les Anciens



Parmi les 400 présents

Ils étaient environ 400 le 6 Avril à participer au repas des Anciens offert par la Municipalité et le Bureau d'Aide Sociale, dans la salle du restaurant des Etablissements Chausson, prêtée aimablement par le Comité d'Entreprise.

C'est toujours avec plaisir que les Anciens se retrouvent.

Dès le début, notre camarade TRIN, Maire, devait dire que le décès brutal du Président de la République n'avait pas permis que ce repas fut remis, mais qu'exceptionnellement cette année on ne danserait pas.

Le discours fut attentivement écouté, quand Monsieur le Maire annonça la date et le lieu du voyage annuel qui lui aussi est attendu : 19 JUIN à DIEPPE.

Puis ce fut le repas copieux, comme chaque année dans une chaude ambiance.

Les conversations allaient bon train, de même que les histoires.

Et c'est trop tôt, comme toujours au gré des Anciens, que l'on vit les chauffeurs de cars arriver, ce qui signifiait le retour, la fin d'une belle journée.

Mais rendez-vous fut pris pour le 19 JUIN prochain, une journée de plus qui comptera pour les Anciens de Montataire.



ENTREPRISE DE PEINTURE  
ET VITRERIE

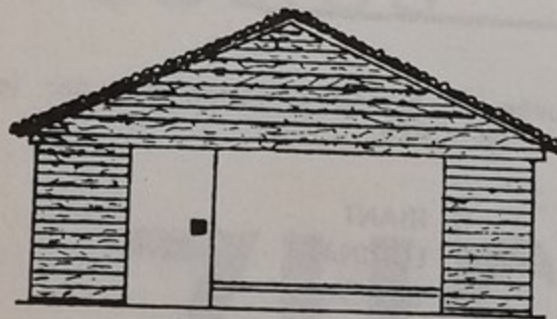
**B. CHAUVEAU**

16, Place Auguste Génie  
**60 - MONTATAIRE**  
Tél. 455-07-60

*Droguerie - Papiers Peints*  
*Décor - Lettres*  
*Balatum - Capiflex*  
*Peinture Industrielle*

**Il n'y a qu'une Maison du Bois**

CHARPENTES PRETAILLEES  
CONTREPLAQUES  
TOUTES TABLETTES  
MOULURES  
HUISSERIES  
PORTES



CROISEES PREFABRIQUEES  
QUINCAILLERIE DECORATIVE  
PERSIENNES BOIS ET FER  
VOLETS ROULANTS  
PORTES ISOPLANES  
TAPIS BALSAN

Dépositaire  
G I M M

**TOUS BOIS à la demande**

Dépositaire  
G I M M

**CREIL**

**PLACE ALBERT DUGUÉ**

**CREIL**

Tél. 455.30.89

(Près de l'Église)

PARKING



# Une lettre de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés - Section CREIL - concernant l'Opération Brioche

Monsieur le Maire,

Depuis 1969, notre Association organisait avec le concours des Municipalités et des Sociétés locales l'Opération Brioche.

En 1973 cette journée, traditionnellement placée en Octobre n'a pas eu lieu, à notre demande, afin de ne pas interférer avec le déroulement des Elections Cantonales. Nous avons pensé reporter cette journée au dernier dimanche de Mars 1974.

A notre grand regret, nous ne pensons pas, sur le territoire où s'exerce notre activité, pouvoir déclancher cette Opération Brioche 1974.

Deux raisons nous dictent cette position :

En premier lieu, la date, primitivement demandée à la Préfecture a été avancée de 15 jours, ce dont nous n'avons été prévenus que le 15 Janvier. Ce raccourcissement de délai ne nous permet pas d'organiser l'Opération avec les meilleures chances de succès.

La seconde raison qui nous fait renoncer pour l'instant, à cette action le 17 Mars est la conjoncture économique présente. Il ne nous paraît pas raisonnable, dans la période actuelle, de solliciter des personnes pour lesquelles l'avenir semble très incertain, tant dans le domaine de l'emploi que dans celui des ressources.

Nous profitons de cette occasion pour dire à nouveau que la carence de l'Etat a entraîné cet état de fait : la substitution de l'action privée pour la promotion et la gestion d'établissements indispensables à l'accueil et à la réinsertion sociale des Inadaptés.

Nous ne renonçons toutefois pas à organiser plus tard l'Opération Brioche dans le ressort de notre Section, si la conjoncture redevient favorable et laisse envisager un succès réel.

En attendant nous vous serions très obligés de porter à la connaissance des Associations et des personnes de votre Commune qui nous avaient si chaleureusement aidés les années précédentes, les raisons qui dictent notre décision.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueusement dévoués.

Lettre approuvée et signée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration de la Section de CREIL.

Pour copie conforme

C. RIAN  
R. LUDINART  
R. BUREAU  
M. CROS  
C. FOURTIER  
J. BOURSON

I. CABARET  
M. CHAZÉE  
R. COURBO  
G. LANDRY  
M. LEROUGE  
S. STUDZINSKI

## Grand GARAGE des OBIERS

Concessionnaire CITROEN AUTOBIANCHI

Gérant de la S.A. Bassot et Bonvillain)

22, rue Faidherbe - NOGENT-SUR-OISE

Tél. 455.12.62 - 05.24 - 12.74

CITER Location voitures sans chauffeur

Station-Service et pneumatiques

61, rue Gambetta - CREIL - Tél. 455.01.42

DROGUERIE - QUINCAILLERIE - MÉNAGER - ELECTRO-MÉNAGER  
Le Spécialiste pour l'Agencement et le Confort de votre Foyer

## A L'ARC-EN-CIEL

3 MAGASINS A VOTRE SERVICE : 6, Place Carnot - CREIL-VILLE  
3, Pl. Franklin Roosevelt - CREIL-FLATEAU - 5, Pl. Auguste Génie - MONTAIRE



# Le compte de chèques Société Générale.

Pour ouvrir un compte de chèques à la Société Générale,  
une signature et une pièce d'identité suffisent.

De plus, cela ne coûte rien

Il vous suffit de verser ensuite à votre compte la somme  
que vous désirez ; aucun minimum n'est exigé. Dès lors,  
votre vie est simplifiée car vous pouvez :

- payer par chèque (il est admis pour la plupart des paiements,  
même au restaurant),
  - payer par virement au titulaire d'un compte à la Société Générale,  
dans une autre banque ou aux CCP,
  - faire prélever automatiquement sur votre compte le  
montant de vos factures de téléphone, gaz, électricité,  
redevance ORTF ou autres...
  - retirer dans n'importe laquelle de nos 2.000 agences  
jusqu'à 1.000 F par période de sept jours,
  - faire virer automatiquement à votre compte vos salaires, allocations, prestations de Sécurité Sociale...
  - obtenir, si vous le désirez, une assurance couvrant le décès accidentel.
- Enfin, vous recevrez régulièrement un relevé de compte qui vous permettra de savoir « où vous en êtes ».
- Renseignez-vous auprès de notre agence.



## Société Générale

*La banque de ceux qui demandent plus à la vie*

6, Place A. Génie

MONTATAIRE - Tél. 455.18.11

Ouvert du Mardi au Samedi inclus

## BATIMENTS

## TRAVAUX PUBLICS

# S.A. ZUCCATO

60104 **CREIL**

B. P. 3

455.09.73 +